

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

FESTIVAL REPERKUSOUND

ARTICLE 1 : ACCESSIBILITÉ

Validité du billet

L'accès dans l'enceinte du festival REPERKUSOUND (ci-après dénommé Festival) se fait sur présentation d'un billet valide, à la date et l'heure indiquées sur le billet.

Objets interdits et sécurité

Une vérification des sacs et autres contenants et une fouille de chaque personne sera effectuée systématiquement avant l'entrée dans l'enceinte du Festival.

Pour le respect et la sécurité des personnes présentes dans l'enceinte du Festival, certains objets sont interdits. La liste des objets interdits est disponible sur le site du Festival dans la rubrique FAQ (www.reperkusound.com/faq/).

Toute personne se présentant en possession d'objets interdits se verra refuser l'accès dans l'enceinte du Festival en l'état.

Mineurs

Les mineurs de moins de 16 (seize) ans se verront l'accès au festival refusé, même accompagnés d'un majeur, sans pouvoir prétendre à quelconque remboursement.

Les cartes d'identités des participants peuvent être vérifiées à tout moment. Les mineurs de moins de 16 (seize) ans seront raccompagnés à la sortie et ne pourront pas prétendre à un remboursement.

Sortie

Toute sortie du Festival est définitive.

ARTICLE 2 : COMPORTEMENTS

Harcèlement sexiste et sexuel

L'organisateur est particulièrement sensible à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel. Il est interdit d'avoir des comportements pouvant porter atteinte à la dignité et au respect d'un ou plusieurs participants du Festival. Il est interdit d'avoir un comportement assimilable au harcèlement sexiste et sexuel au regard de la législation française.

Toute personne témoin des comportements susmentionnés est tenue d'alerter le personnel du Festival.

Toute personne victime des comportements susmentionnés peut alerter le personnel du Festival. Le Festival met en place un protocole d'écoute, de gestion et de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel.

Comportements

Toute personne dans l'enceinte du Festival est tenue de respecter les lieux, le personnel et les participants. L'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant en cas de comportements inadéquats.

ARTICLE 3 : MALAISE ET ACCIDENT

En cas de malaise ou accident dans l'enceinte du Festival, les participants sont tenus d'avertir le personnel de secours et/ou de sécurité afin qu'il puisse gérer la situation.

ARTICLE 4 : MOYENS DE PAIEMENT SUR LE FESTIVAL

Dans l'enceinte du Festival il est possible de régler tous les achats au moyen d'une carte bancaire ou d'un système de paiement dématérialisé sans contact : le cashless.

Les informations pratiques concernant le cashless sont disponibles sur le site du Festival dans la rubrique FAQ (www.reperkusound.com/faq/).

ARTICLE 5 : PERTE OU VOL D'OBJET PERSONNELS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels dans l'enceinte du Festival.

Tous les objets trouvés seront rassemblés au stand attitré pendant toute la durée du Festival. Ils seront disponibles sur place jusqu'à la fin du Festival et au local de l'association Mediatone à la fin du Festival.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du Festival dans la rubrique FAQ (www.reperkusound.com/faq/).

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

Le Festival est susceptible de faire l'objet de captations photos et/ou vidéos à des fins de promotion et de communication des activités de l'organisateur sur tout support connu et inconnu à ce jour.

En accédant au Festival, le participant accepte l'utilisation, l'exploitation et la diffusion, de tout ou partie des captations sur lesquelles il apparaît, sans limitation de temps ou de territoire, par l'organisateur, pour la promotion et/ou la communication de ses activités.

L'organisateur s'interdit de procéder à une exploitation, une diffusion et/ou une utilisation des captations susceptible de porter atteinte à la réputation du

participant, à sa dignité et/ou à son intégrité. L'Organisateur s'engage à respecter la législation relative

ARTICLE 7 : SANCTIONS

Tout manquement aux présentes conditions ou à la législation française expose le participant à une exclusion immédiate du Festival, sans qu'il puisse prétendre à quelconque remboursement.

Tout manquement aux présentes conditions ou à la législation française expose le participant à de possibles poursuites judiciaires.